



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Pour le Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services

HAIANE ROUQUIER

OBJET :

**RESERVE NATURELLE
DE LA FORET
D'ORIENT : AVENANT
POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU
PROGRAMME 2019 DU
PLAN DE GESTION ET
L'ETABLISSEMENT DU
NOUVEAU PLAN DE
GESTION 2020 - 2029**

Nombre des membres
composant le Bureau
syndical.....14

En exercice.....14

Présents à la
séance.....5

Représentés
par mandat.....2

Absents.....2

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Bureau syndical

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre 2019, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf novembre 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :****Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :****Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

M. BEDREDDINE
M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND
M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**Etaient absents excusés :****Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

M. BELLARD à M. MOLOSSI
M. COURTES à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

2019-12/02

**BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

**OBJET : AVENANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2019 DU
PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA
FORÊT D'ORIENT**

Le Bureau syndical,

VU la sollicitation du parc naturel régional de la forêt d'Orient France en charge de la gestion de la réserve naturelle nationale de la forêt d'Orient,

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/57 de M. le Président en date du 12 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE le président à signer l'avenant n° 3 relatif à la convention avec le PNRFO pour la mise en œuvre du programme 2019 du plan de gestion de la RNNFO.

Le Président



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis